

Tableau 1. Surveillance de la MPOC : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe d'industries

Code CTI*	Groupe d'industries	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
1	Agriculture	625	22 672	1,30 (1,20-1,41)
2/3	Forêts, pêche et piégeage	209	6 348	1,19 (1,04-1,36)
4	Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	523	13 644	1,24 (1,13-1,35)
5	Industries manufacturières	13,847	465 271	1,13 (1,10-1,15)
6	Construction	4,077	139 149	1,27 (1,23-1,31)
7	Transports, communications et autres services publics	4,189	138 541	1,14 (1,10-1,17)
8	Commerce	7,318	290 558	1,10 (1,07-1,12)
9	Finances, assurances et affaires immobilières	445	15 233	1,10 (1,00-1,20)
10	Services socio-culturels, commerciaux et personnels	9,345	385 276	1,00 (0,97-1,02)
11	Administration publique et défense	3,034	128 178	0,84 (0,81-0,87)
* CTI : Classification type des industries (1970)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Tableau 2. Surveillance de la MPOC : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe de professions

Code CCDP *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
11	Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	419	23 120	0,65 (0,59-0,72)
21	Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	380	19 212	0,72 (0,65-0,80)
23	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	491	21 679	0,95 (0,87-1,04)
25	Membres du clergé et assimilés	<5	85	—
27	Enseignants et personnel assimilé	385	36 291	0,37 (0,33-0,41)
31	Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	2 015	91 510	0,77 (0,74-0,81)
33	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	197	9 598	0,91 (0,79-1,04)
41	Personnel administratif et travailleurs assimilés	3 634	135 305	1,00 (0,97-1,04)
51	Travailleurs spécialisés dans la vente	2 164	95 616	1,00 (0,96-1,04)
61	Travailleurs spécialisés dans les services	6 365	232 439	1,13 (1,10-1,17)

71	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	860	32 255	1,24 (1,16-1,33)
73	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés	16	362	1,68 (1,03-2,75)
75	Travailleurs forestiers et bûcherons	217	6 279	1,28 (1,12-1,47)
77	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	284	7 640	1,19 (1,06-1,34)
81	Travailleurs des industries de transformation (minéraux, métaux, chimiques)	1 902	57 323	1,25 (1,20-1,31)
82	Travailleurs des industries de transformation (aliments, bois, textiles)	2 002	67 885	1,15 (1,10-1,21)
83	Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	4 197	135 616	1,13 (1,09-1,16)
85	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	6 776	229 894	1,04 (1,02-1,07)
87	Travailleurs du bâtiment	4 240	143 343	1,16 (1,12-1,19)
91	Personnel d'exploitation des transports	4 309	120 826	1,33 (1,29-1,38)
93	Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	3 446	106 918	1,31 (1,26-1,35)
95	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	651	19 421	1,13 (1,05-1,22)

99	Travailleurs non classés ailleurs	4 650	147 668	1,33 (1,29-1,38)
* CCDP: Classification canadienne descriptive des professions (1971)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Veillez noter que nos résultats peuvent différer de celles que nous avons publiés ou présentés. Cela peut être attribuer aux définitions que nous utilisons pour identifier les cas, aux approches méthodologiques et le suivi en cours de la cohorte dans le système de surveillance.